



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2015, adoptait les règlements suivants :

« Règlement 1221-1 modifiant le règlement numéro 1221 décrétant l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, les commerces et les institutions. »

« Règlement 1227 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2016. »

Les règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet «Publications».

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 23 décembre 2015.

Le greffier et directeur des Services juridiques

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault